



Arrêté 2017-24 relatif à la constitution de la commission de recrutement du poste d'ATER en droit public ouvert au CUFR au titre de l'année 2017

Le directeur du Centre Universitaire de Mayotte

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte ;
- Vu le décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur

ARRETE

Article 1

Est constituée une commission pour le recrutement au poste d'ATER en droit public, ouvert au 1^{er} septembre 2017.

Article 2

La commission est composée de 3 membres :

- Aurélien SIRI, directeur du CUFR, président de la commission
- Laurent CHASSOT, MCF droit privé
- Thomas MSAIDIE, MCF droit public, responsable département Droit Economie Gestion

Article 3

L'examen des dossiers de candidature est fixé au vendredi 12 mai 2017.

Fait à Dombéni, le vendredi 28 avril 2017

Le directeur,
Aurélien SIRI

Délais et voies de recours au verso